



Lyon, 19 mars 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Métropole de Lyon propose une prime « éco-chaleur » pour développer les énergies renouvelables et de récupération.

Nouveau service d'accompagnement et d'aides financières proposé par la Métropole de Lyon, la prime éco-chaleur s'adresse aux collectivités territoriales, entreprises, promoteurs, aménageurs, associations et bailleurs sociaux qui souhaitent installer une chaufferie bois, du solaire thermique, de la géothermie ou un réseau de chaleur. Financée par l'ADEME et avec le soutien fort de l'Alec Lyon, la prime éco-chaleur vise à favoriser la filière des Énergies Renouvelables et de Récupération (EnR&R) thermiques sur son territoire.

La primé éco-chaleur est l'un des outils du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Métropole de Lyon afin de répondre aux objectifs de sobriété énergétique : réduire de 20 % les consommations d'énergie par rapport à 2013, porter à 17% la part d'EnR&R dans ses consommations et réduire de 43% les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par rapport à 2000.

Les subventions peuvent aller jusqu'à 70% des montants pour la partie études et des aides forfaitaires sont déterminées selon la production de chaleur EnR pour la partie travaux. Au-dessus de certains seuils de chaleur, le projet est réorienté vers le Fonds Chaleur national de l'ADEME. L'accompagnement du dispositif est gratuit. La prime éco-chaleur mise en place sur le territoire de la Métropole de Lyon en partenariat avec l'ADEME concerne quatre filières :

- Chaufferie bois
- Solaire thermique
- Géothermie avec pompe à chaleur sur champs de sondes ou sur nappe
- Réseaux de chaleur (création, extension, densification)

Deux exemples d'aides...

- Pour une chaufferie bois : aide forfaitaire de 260€/MWh produit pour une chaufferie produisant jusqu'à 600 MWh/an, puis une aide forfaitaire dégressive pour chaque MWh produit au-delà de ce seuil. Les aides de la prime éco-chaleur pour les chaudières bois sont cumulables avec les aides régionales de l'appel à projet bois énergie.
- Pour du solaire thermique : aide forfaitaire de 900€/MWh pour une productivité minimum de 400 kWh_{utiles}/m²/an, puis une aide forfaitaire dégressive pour chaque MWh produit au-delà de ce seuil

Service Presse Métropole de Lyon :

Régis Guillet – rguillet@grandlyon.com

04 26 99 37 52/06 98 51 59 94

www.grandlyon.com/presse



Pour Philippe Guelpa-Bonaro, vice-président délégué au climat, à l'énergie et à la réduction de la publicité : « *Le chauffage et l'eau chaude sanitaire représentent plus de 50% des consommations d'énergie du territoire. Face au dérèglement climatique et à la pollution de l'air, la Prime Eco-Chaleur est un levier majeur pour accompagner les acteurs publics et économiques dans la transition vers des énergies renouvelables et bas-carbone !* ».

Pour connaître son éligibilité à la prime éco-chaleur :

www.grandlyon/prime-ecochaleur

Et pour toute question :

prime-ecochaleur@grandlyon.com

Service Presse Métropole de Lyon :

Régis Guillet – rguillet@grandlyon.com

04 26 99 37 52/06 98 51 59 94

www.grandlyon.com/presse